

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Montérégie	Procédure élection Président EVQ	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De modifier le règlement pour que le président des EVQ soit élu par l'assemblée générale des EVQ parmi et par les délégués; - Qu'une déclaration verbale d'intérêt soit faite au moment du dépôt de la candidature	Présentée à l'AGA	Rejetée à l'unanimité
Montérégie	Élection du représentant aux PPC	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec - De modifier leur règlement pour désigner le représentant aux PPC de façon que minimalement un membre du CA des EVQ ou un délégué des EVQ soit choisi pour ce poste et ne pas aller au-delà de ces deux groupes.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Proposition : À présenter à l'AGA avec modifications de formulation
Rive-Nord	Transferts familiaux accessibles et prioritaires	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - Que les transactions familiales parents-enfants et frères-sœurs, telles qu'elles sont définies actuellement, continuent d'être accessibles et prioritaires.	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont tenu compte de cette demande dans les modifications au RPMMPoulet visant à maintenir la reconnaissance de nouveaux baux de location long terme de bâtiment entre membres d'une même famille.
Rive-Nord	Évaluer la possibilité de partager la croissance de l'allocation aux petites entreprises avicoles	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'évaluer la possibilité de partager la croissance de l'allocation de façon à favoriser et permettre aux petites entreprises avicoles détenant du quota de façon directe ou indirecte de bénéficier prioritairement d'une plus grande augmentation de la croissance.	Présentée à l'AGA et adoptée à la majorité.	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.  Cette recommandation figure dans le plan d'intervention des EVQ déposé à la Régie en mai 2021.
Rive-Nord	Signature uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'analyser la possibilité d'éliminer la signature du pourcentage préliminaire afin de signer uniquement sur le pourcentage réel d'utilisation.	Présentée à l'AGA  Adoptée à l'unanimité	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Rive-Nord	Communication avec les titulaires de quota via un courriel privé	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De développer un canal de communication interne à partir des courriels privés qui serait acheminé de façon confidentielle aux titulaires de quota qui servirait à informer et consulter de façon transparente des éleveurs à propos des différentes modifications apportées (ex. : Règlement sur la production et la mise en marché du poulet, etc.).	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires et leur traitement, de même que des fiches techniques et des formations en ligne.  Un sondage mené par une firme externe a été réalisé à l'automne 2022 et les résultats sont positifs.
Rive-Nord	Structure de gouvernance des EVQ – réflexion	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De permettre aux administrateurs du conseil d'administration élargi des Éleveurs de volailles du Québec de participer à des comités divers.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette demande figure dans les orientations de la planification stratégique des EVQ 2023-2026
Rive-Nord	Situation d'urgence – Ajustement VAG	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'entreprendre les démarches nécessaires de façon urgente auprès de la RMAAQ afin de redistribuer un pourcentage de la croissance d'Exceldor vers les acheteurs ayant la capacité d'abattage nécessaire et que ces nouveaux VAG demeurent permanents pour ces derniers.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Dans le cadre du renouvellement de la CMMPoulet, les EVQ demandent un plan de contingence aux transformateurs afin de maintenir leur VAG.  Dans sa décision 12394 du 9 juin 2023, la régie invite les parties à réaliser un plan de contingence de filière.
Mauricie–Centre-du-Québec	Documents et présentations diffusés lors des AGR	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De rendre disponible aux éleveurs l'ensemble du contenu des présentations, et ce, avant les réunions afin que les éleveurs puissent prendre connaissance adéquatement des sujets pour ainsi maximiser le temps alloué aux questions.  -	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires. De plus, un portail où l'on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l'hiver 2022.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Accès à l’information	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De rendre disponibles à l’ensemble des éleveurs toutes les résolutions issues des diverses régions qu’elles aient été adoptées ou non;</li> <li>- De publier un suivi des résolutions antérieures via le portail des producteurs qui sera mis en place sous peu.</li> </ul>	Traitée au conseil d’administration des EVQ	Le portail sécurisé des éleveurs est en déploiement depuis l’automne 2022. Les éleveurs de la région des Cantons de l’Est et les éleveurs de dindons étaient les premiers groupes, comme établi par un tirage au sort.  Le suivi des résolutions est transmis au secrétaire du syndicat avant l’AGA.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Rencontre d’information	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De rendre disponible aux éleveurs la documentation complète aidant la compréhension des changements proposés;</li> <li>- De partager clairement les objectifs ciblés en démontrant le portrait actuel et le résultat à atteindre;</li> <li>- De mettre en place un moyen de communication pour que les éleveurs puissent poser leurs questions et que les réponses à leurs interrogations soient partagées avec tous;</li> <li>- D’organiser une journée d’information portant sur la nouvelle réglementation.</li> </ul>	Traitée au conseil d’administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires,  De plus, un portail où l’on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l’hiver 2022.  Des fiches techniques y sont également disponibles.  Une formation sur les guides et bilan a été réalisée à l’automne 2022. Elle est disponible en ligne pour les éleveurs.  Les nouveaux titulaires sont invités à une formation sur le fonctionnement de la gestion des contingents et un suivi individuel est réalisé par la suite.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Mauricie– Centre-du- Québec	Changement réglementaire et vote	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De transmettre à tous les membres le plus d’informations possible pour assurer une bonne compréhension de la réforme;</li> <li>- De laisser un temps de réflexion aux membres;</li> <li>- De démontrer son leadership, sa proximité avec la volonté de ses membres et son écoute en accordant un vote sur cette réforme à l’ensemble des éleveurs.</li> </ul>	Traitée au conseil d’administration des EVQ	Les EVQ ont bonifié les outils de communication aux éleveurs en ajoutant une infolettre pour les titulaires,  De plus, un portail où l’on retrouve tous les travaux réglementaires, leur présentation et leur traitement a été mis en ligne à l’hiver 2022.  Des fiches techniques y sont également disponibles.
Mauricie– Centre-du- Québec	Programme de relève	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De modifier le programme de relève pour que les utilisateurs bénéficient d’un prêt de 300 m<sup>2</sup> à vie sans possibilité de le monnayer;</li> <li>- De rendre le programme plus accessible en octroyant le nombre total de prêts relève à tous ceux qui se qualifient selon les critères en place;</li> <li>- D’offrir l’opportunité à une entreprise de bénéficier de plus d’une relève selon les paramètres à développer par le comité réglementation (exemple : nombre de poulaillers, nombre de mètres, etc.);</li> <li>- Sous réserve légale, d’offrir rétroactivement le nouveau programme aux personnes et entreprises qui ont bénéficié du programme d’aide à la relève depuis l’implantation du programme de prêts de 200 m<sup>2</sup>.</li> </ul>	Présentée à l’AGA sous forme refundue.	Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation poulet.  Des modifications au programme de démarrage ont été déposées à la RMAAQ. Le programme d’aide à la relève est toujours à l’étude.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Est-du-Québec	Refonte du programme relève	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De voir à bonifier, actualiser et à rendre équitable les bonifications ou ajustements, qui seront apportés à la refonte de ces programmes envers les candidatures qui ont bénéficié des anciens programmes d'aide à la relève et d'aide au démarrage	Présentée à l'AGA sous forme refondue.	Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation poulet.  Des modifications au programme de démarrage ont été déposées à la RMAAQ. Le programme d'aide à la relève est toujours à l'étude.
Est-du-Québec	Calendrier de production sur 7 périodes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - En parallèle au calendrier de 6 périodes, de permettre aux producteurs de répartir leur production à partir d'un calendrier de production basé sur 7 périodes en comparaison aux autres provinces, et ce, afin d'accroître l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation maximale de nos bâtiments.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Les éleveurs ont déjà la possibilité de planifier leur production sur sept cycles de production.  Le conseil d'administration a mandaté le comité réglementation poulet afin d'évaluer l'impact d'un calendrier de production sur 7 périodes sur l'utilisation/location de quota, les performances/qualité d'élevage et l'utilisation des bâtiments.
Est-du-Québec	Entente d'approvisionnement	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De s'assurer de payer le prix le plus élevé entre celui de l'entente ou celui de la nouvelle catégorie de poids où se situe le poids des volailles suite au changement de la date d'abattage.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	La position des EVQ dans le cadre du renouvellement de la CMMPoulet prévoit des ajustements de prix dans le cas où la date d'abattage diffère de celle prévue à l'entente suite à une demande unilatérale de l'acheteur.  Les audiences d'arbitrage de la CMMPoulet de la Régie se sont terminées en décembre 2022.  La décision arbitrale 12394 de la Régie rendue le 9 juin 2023 ne retient pas la position des EVQ.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
<b>Assemblée Dindon</b>	Limite des ajustements de fin de période suite à un transfert de ferme	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des modifications au Règlement à l'effet de réviser la limite de contingent pouvant être transféré à un autre titulaire à la fin de la période suite à un transfert de ferme.</li> <li>- De présenter aux éleveurs de dindons les modifications développées à cet effet.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Cette demande figure parmi les priorités de travail du comité réglementation dindon.  En 2022, le comité dindon a adopté les modifications sur les fiches de production.
<b>Assemblée Dindon</b>	Négociation prix du dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De travailler avec les transformateurs et autres partenaires de la filière afin que les producteurs du Québec obtiennent une marge équivalente aux producteurs Ontario permettant de couvrir leurs coûts de production pour les différents types de dindons produits au Québec.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont mis en place en 2021 un système volontaire de déclaration des prix de la moulée et des dindonneaux, de même que des poussins à l'automne 2022.  Les EVQ ont rencontré l'AQINAC au printemps 2022 pour comprendre les écarts de coûts entre les moulées du Québec et celles prévues au modèle du coût de production ontarien.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
Assemblée Dindon	Planification de la croissance et plan de contingence de la filière	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d’avoir un portrait juste de leurs capacités actuelles et à venir afin d’assurer la réalisation de l’allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance;</li> <li>- De travailler étroitement avec les partenaires afin d’assurer les approvisionnements nécessaires et les capacités pour la réalisation de l’allocation de production de la période.</li> </ul>	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	<p>Les EVQ ont demandé une planification des capacités d’abattage (attrapage, abattage, transformation) du CQTV en juin 2021. La Régie ordonne la transmission des informations A-174 à A-180.</p> <p>Dans le cadre du renouvellement de la CMMPoulet, les EVQ demandent une planification des capacités annuelles et la mise en place d’un plan de contingence. L’arbitrage de la CMMPoulet devant la régie s’est terminé en décembre 2022. Dans sa décision 12394 du 9 juin 2023, la régie invite les parties à réaliser un plan de contingence de filière.</p> <p>Les EVQ ont publié dans le <i>Nouvelles Express</i> en décembre 2022 les bases ajustées pour l’année 2023 et leur conversion en taux d’utilisation du quota de production.</p> <p>En février 2023, les EVQ ont participé au comité de liaison EVQ-LCQ afin de planifier les approvisionnements de poussins pour 2023 sur la base des prévisions d’allocation.</p> <p>Les EVQ ont initié au printemps 2022 une collecte d’informations sur les poulaillers en production afin de qualifier les superficies disponibles.</p>

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
<b>Assemblée annuelle</b>	Politique d'allocation nationale dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De demander aux Éleveurs de dindon du Canada (ÉDC) d'avoir le portrait des intentions de production et de vente de dindon avant le début de la période d'allocation afin d'allouer un juste volume national par catégorie de poids de dindons vivant (légers et lourds);</li> <li>- De demander aux ÉDC de tenir compte des historiques provinciaux de production, par type de dindon, afin de déterminer les allocations.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	<p>Les ÉVQ établissent une évaluation des besoins du marché lors de chaque allocation. Pour la période 2022-23, l'allocation a été votée à deux reprises et contestée autant de fois.</p> <p>Les EVQ participent au comité de révision de la politique qui s'est réuni à 11 reprises en 2022. Les EVQ demandent d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons.</p> <p>Les EVQ ont participé aux négociations finales ayant mené à l'adoption, en septembre 2023, d'une nouvelle politique d'allocation commerciale. Les EVQ ont demandé d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons, mais le concept n'a pas été retenu.</p>
<b>Assemblée annuelle</b>	Élevage de basse-cour en contexte de grippe aviaire et d'approvisionnement serré en poussins	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De demander aux couvoiriers d'approvisionner prioritairement les titulaires de quota de production de poulet et de dindon;</li> <li>- De demander au gouvernement du Québec de suspendre la mise en production de nouveaux sites de production de volailles de proximité pendant la période de grippe aviaire et d'exiger le confinement de tous types de volailles des sites existants;</li> <li>- De demander au gouvernement du Québec de suspendre temporairement la mise en œuvre des autorisations d'abattage de volailles à la ferme.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	<p>Pour l'année 2022, certains couvoiriers ont accepté de restreindre leurs ventes de poussins pour les éleveurs citoyens ou pour la revente.</p> <p>En février 2023, dans un contexte de grippe aviaire, les EVQ ont renouvelé leur demande auprès des couvoiriers, ayant un double objectif de diriger les poussins disponibles aux titulaires de quota et de limiter l'élevage de basse-cour;</p> <p>Les représentants des ÉVQ ont participé aux journées poussins planifiées afin d'informer les éleveurs citoyens sur les risques de la grippe aviaire et mesures de biosécurité à mettre en œuvre.</p>



Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Biosécurité rehaussée	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires auprès des partenaires de la filière afin d’obliger les équipes d’attrapeurs à désinfecter leurs bottes dès leur arrivée sur un site afin que celles-ci soient exemptes de tout contaminant.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Des discussions ont eu lieu entre les membres de la filière en 2023, mais pas encore d’entente sur la procédure de biosécurité courante pour les attrapeurs. L’EQCMA n’a donc pas produit un code vert de biosécurité pour les attrapeurs. En février 2024, le comité de production des EVQ a demandé de relancer les discussions avec la filière.
<b>Montérégie</b>	Taxe carbone	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D’intervenir auprès du gouvernement afin d’exonérer les fermes de la taxe carbone; - D’impliquer les autres groupes spécialisés et la filière avicole dans la démarche.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2023-2024 du ministre québécois des Finances, l’UPA a demandé que les producteurs agricoles obtiennent un remboursement pour le coût de la tarification du carbone associé à l’achat des carburants et combustibles fossiles à l’instar de ce que reçoivent la très grande majorité des agriculteurs des autres provinces.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Mesures de biosécurité dans les productions de basse-cour	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires afin d’instaurer un système de permis annuel pour les élevages de basse-cour et que ce permis soit associé à une adresse; - D’informer chacun des détenteurs de ce permis des mesures et des enjeux de biosécurité à adopter.	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Les représentants des EVQ ont participé aux journées poussins planifiées afin d’informer les éleveurs-citoyens sur les risques de la grippe aviaire et mesures de biosécurité à mettre en œuvre. Des documents sur la biosécurité, dont un encart du MAPAQ, ont été remis aux vendeurs de poussins pour distribution en magasin aux éleveurs-citoyens.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Modification du prélevé des Producteurs de poulet du Canada (PPC)	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les démarches auprès des PPC afin qu’ils fournissent un argumentaire expliquant aux producteurs de volailles la justification de cette hausse de contribution sur la base des liquidités disponibles;	Présentée sous forme refondue à l’AGA et adoptée à l’unanimité	L’approbation du plan stratégique triennal (2023-2025) et des priorités de 2024 nécessitent une augmentation des revenus pour le financement des programmes en matière d’image de marque, de publicité et de recherche des PPC. Cela dit, le conseil d’administration des PPC continuera

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
		- Que les producteurs de volailles du Québec puissent reconsidérer ou remettre en question la participation de la province au financement de ce plan pour les années 2024 et 2025 en l'absence de justification probante.		d'examiner sa situation financière en 2024, avant de déterminer si de nouvelles augmentations de la redevance sont nécessaires.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec et Montérégie</b>	Évaluation du programme national de promotion dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire des représentations auprès des ÉDC afin qu'une partie de l'enveloppe budgétaire de la campagne nationale ou du fonds de compensation du PTPGP soit gérée par les EVQ; De demander aux ÉDC : - D'évaluer les impacts de la promotion nationale sur la consommation et sur la disponibilité du produit en magasin.	Présentée sous forme refondue à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Une décision des ÉDC à l'égard de l'accès des offices provinciaux aux fonds de promotion du PTPGP est attendue en juin 2024.  Les ÉDC ont lancé un projet d'étude sur les motivations et le comportement des consommateurs qui démarre en 2024. Un volet porte sur la disponibilité du produit dans les principaux marchés du Canada.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Priorisation de la volaille domestique	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les démarches nécessaires pour que les couvoiriers priorisent l'approvisionnement des producteurs qui fournissent le marché domestique afin que la province parvienne à produire son allocation.	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	En février 2023, les EVQ ont renouvelé leur demande auprès des couvoiriers de diriger les poussins disponibles aux titulaires de quota.  Pour une deuxième année, les EVQ ont publié dans le <i>Nouvelles Express</i> les bases ajustées et des scénarios de croissance pour l'année 2024 et leur conversion en taux d'utilisation du quota de production. Cela permet aux couvoiriers et aux producteurs de planifier les approvisionnements de poussins.
<b>Mauricie– Centre-du- Québec</b>	Réciprocité des normes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De mettre de la pression sur les divers paliers de gouvernement pour exiger que les produits importés soient soumis à des normes de qualité et de salubrité et que leur mode de production respecte des règles	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	La hausse des redevances aux Producteurs de poulet du Canada (PPC) vise à renforcer le programme d'image de marque, dont l'intégration d'une stratégie de relation avec les consommateurs. Le programme d'image de marque est identifié comme une priorité

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
		<p>environnementales aussi sévères que les nôtres pour avoir accès au marché canadien;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire la promotion de la qualité supérieure des produits de volaille québécois.</li> </ul>		essentielle pour 2024 dans le cadre du plan stratégique 2023-2025 des PPC.
<b>Mauricie–Centre-du-Québec</b>	Fonds d’aide pour les producteurs affectés par la grippe aviaire	<p>Demander aux Éleveurs de volailles du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De développer un programme d’aide visant à rembourser les éleveurs pour le manque à gagner causé par l’incapacité à produire à la suite de cas de grippe aviaire dans son cheptel ou un cheptel à proximité.</li> </ul>	Présentée à l’AGA et adoptée à l’unanimité	Le sujet est amené lors des événements de lobby auprès des élus des scènes fédérale et provinciale.
<b>Cantons-de-l’Est et Montérégie</b>	Utilisation des antibiotiques	<p>Demander aux Éleveurs de volailles du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire les démarches auprès des PPC et des ÉDC afin de mettre en place des mesures afin de diminuer à l’utilisation accrue d’antibiotiques de manière curative dans les élevages;</li> <li>- De faire des pressions auprès de l’Agence canadienne d’inspection des aliments afin d’accélérer l’homologation de produits alternatifs efficaces afin de pallier l’utilisation des antibiotiques.</li> </ul>	Présentée sous forme refondue à l’AGA et adoptée à la majorité.	<p>Depuis 2023, les vétérinaires de l’AVIA collaborent avec les EVQ afin que l’éleveur, aux prises avec une maladie avicole nécessitant l’utilisation d’antibiotiques, obtiennent un plan de prévention et un suivi de ce plan par son vétérinaire.</p> <p>Les PPC, en collaboration avec les provinces, ont convenu en 2022 de ne pas retirer l’utilisation préventive des antibiotiques de la catégorie III de façon réglementaire.</p> <p>Afin de minimiser l’impact de la réduction des antibiotiques, les PPC et les EDC investissent dans la recherche notamment sur la santé intestinale, le développement des vaccins et les produits alternatifs aux antibiotiques au sein du Conseil avicole de recherche du Canada (CRAC).</p> <p>Les offices nationaux continuent à travailler avec l’ACIA afin de faciliter l’homologation des antibiotiques déjà homologués dans d’autres</p>

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
				pays, et d'accélérer davantage l'enregistrement des additifs alimentaires tels les produits alternatifs aux antibiotiques.
<b>Assemblée annuelle</b>	Capacités de transformation	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire les démarches avec les éleveurs et auprès des partenaires de la filière afin d'avoir un portrait juste de leurs capacités afin d'assurer la réalisation de l'allocation de la province tant dans le poulet que le dindon, de même que la croissance;</li> <li>- De faire les démarches auprès des transformateurs et autorités gouvernementales afin d'obtenir un portrait des capacités d'abattage et une marge de manœuvre suffisante, de 10%, pour les 5 prochaines années;</li> <li>- D'entreprendre les démarches afin d'aider à l'établissement de nouveaux abattoirs dans les différentes régions du Québec et d'accompagner ces entrepreneurs dans le développement de leurs activités et la promotion de leurs produits.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Une planification stratégique de la filière du poulet a été lancée en décembre 2023. Un portrait des enjeux du secteur, dont au niveau des capacités d'abattage, sera réalisé. Un plan d'action est attendu pour la fin de l'année 2024.
<b>Assemblée dindon</b>	Politique d'allocation nationale dans le dindon	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : <ul style="list-style-type: none"> <li>- De faire tout en leur nécessaire afin qu'une politique nationale d'allocation soit convenue en 2023 et qu'elle tienne compte d'une juste répartition de l'allocation entre les provinces, en tenant compte des besoins du marché et des deux types de dindon (léger et lourd) élevés.</li> </ul>	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	Les EVQ ont participé aux négociations finales ayant mené à l'adoption, en septembre 2023, d'une nouvelle politique d'allocation commerciale. Les EVQ ont demandé d'avoir une politique qui tient compte du poids des dindons, mais le concept n'a pas été retenu.

Région	Titre	Résolution	Traitement	Suivi
<b>Assemblée annuelle</b>	Décision 12351	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les démarches auprès de la Régie afin qu'elle revoie sa décision 12351 à l'égard du plafond de détention de quota; - D'étudier la pertinence d'ajouter un critère limitant l'acquisition annuelle de quota au SCVQ.	Présentée à l'AGA et adoptée à l'unanimité	La décision fait l'objet d'un pourvoi en contrôle judiciaire à la Cour supérieure du Québec. Les EVQ demandent que la décision 12351 soit annulée.
<b>Cantons-de-l'Est</b>	Prix du quota à l'encan	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - D'instaurer un plafond au prix du quota.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.
<b>Mauricie–Centre-du-Québec</b>	Calendrier de production sur 7 périodes	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De permettre aux producteurs de répartir leur production à partir d'un calendrier de production basé sur 7 périodes en parallèle au calendrier de 6 périodes, en comparaison aux autres provinces, et ce, afin d'accroître l'efficacité, la rentabilité et l'utilisation maximale de nos bâtiments.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Cette résolution est à l'étude par le comité réglementation poulet.
<b>Mauricie–Centre-du-Québec</b>	Contrôle des dindons sauvages	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire pression afin que les éleveurs puissent disposer des dindons sauvages lorsque ceux-ci s'approchent d'un site d'élevage.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Le dossier est travaillé en collaboration avec l'UPA. Une résolution reprenant intégralement cette demande a été adoptée au Congrès général de décembre 2023.
<b>Mauricie–Centre-du-Québec</b>	Délai de traitement du programme d'investissement à la ferme pour la volaille et les œufs	Demander aux Éleveurs de volailles du Québec : - De faire les représentations nécessaires afin d'accélérer le traitement des demandes au programme PIFVO; - De demander au gouvernement de rembourser les frais d'intérêts supportés par les éleveurs dans l'attente de leur remboursement.	Traitée au conseil d'administration des EVQ	Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'administrateur du programme, a fait état de la réduction des délais de traitement des demandes tout au long de l'année 2023.  Les EVQ collaborent pour l'avancement de certains dossiers plus complexes.